



**CARREFOUR
SUPPLY
CHAIN**

DEMATERIALISATION DU BULLETIN DE SALAIRE

Depuis le début du mois, la direction a décidé de nous imposer la diffusion du bulletin de paie numérique via un coffre-fort géré par Digiposte.

La direction nationale et les directions locales en tant que bons soldats nous ont expliqué que ce système était ultra sécurisé, bien en est encore un mensonge, un de plus vous nous direz, en effet plusieurs salariés se sont aperçus qu'ils avaient reçu sur **leur coffre-fort numérique ultra sécurisé** un bulletin de salaire qui n'était pas le leur mais celui d'un autre salarié de CSC !!!

La CGT et ses représentants dénoncent la méthodologie dictatoriale des dirigeants de CSC, mais également le manque total de la légitimité du système ou des données personnels peuvent se retrouver aux mains de n'importe qui !!!

Pour ces raisons, la CGT vous informe de la possibilité de continuer à recevoir vos bulletins de paie en version papier

En agissant comme suite : Taper dans la barre d'adresse internet

<https://adherer.digipost.fr/carrefour/refus>

Ensuite vous devez notifier votre n° de salarié composé de 8 caractères et de votre n° EK 6 caractères, c'est deux données sont inscrites sur votre bulletin de salaire en haut à droite.

Il vous suffit ensuite de taper sur VALIDER

Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CGT de sites.

Vous avez jusqu'à fin novembre pour le faire

